



## ***Préambule***

La Ville de Matane peut compter sur de nombreux organismes à but non lucratif, entreprises, artistes et citoyen.ne.s engagé.e.s talentueux.euses qui ont à cœur le développement de leur ville et le mieux-être de la population.

La Ville de Matane souhaite mettre à profit ces talents pour réaliser des projets destinés aux aîné.e.s en ces temps particuliers. Cet appel de projets se veut inclusif et vise à fournir aux acteur.trice.s matanais.e.s des ressources supplémentaires pour la réalisation de projets aînés.

La Ville de Matane est consciente que la situation liée à la covid 19 a un impact important sur le moral des Matanaises et Matanais dont les aîné.e.s. Ces projets contribueront à égayer la saison hivernale.

## ***Objectifs de l'appel de projets***

- Briser l'isolement et favoriser la participation des aînés à la vie citoyenne;
- Multiplier les actions destinées aux aîné.e.s;
- Favoriser l'offre de projets intergénérationnels;
- Contribuer à l'animation du milieu;
- Créer des liens entre les aîné.e.s et favoriser une solidarité intergénérationnelle;
- Ensoleiller le quotidien des Matanais.e.s;
- Faire du bien;
- Rayonner sur le plus de Matanais.e.s possible;

## ***Conditions d'admissibilité du promoteur :***

- Organisme à but non lucratif
- Regroupement
- Comité
- Artiste
- Tout autre citoyen.ne matanais.e résidant sur le territoire de la ville

### **Conditions d'admissibilité du projet :**

- Se dérouler sur le territoire de la ville de Matane;
- Gratuité;
- Respecter les règles sanitaires en vigueur;
- Être en accord avec les politiques de la Ville
  - Écologique
- Se réaliser au plus tard le 30 novembre 2022.
  
- Exemples de projets :
  - Performance artistique
  - Animation du milieu
  - Ateliers (présence ou virtuel)
  - Partage de talents
  - Installation temporaire et/ou intervention dans l'espace public
  - Exposition
  - Décoration
  - Projet virtuel
  - Etc.
- Exemples de clientèles visées :
  - Aîné.e.s actif.ve.s
  - Aîné.e.s avec des capacités physiques limitées
  - Famille - intergénérationnelle
  - Aîné.e.s isolé.e.s

### **Dépenses admissibles**

L'ensemble des dépenses engendrées par le projet :

- Les frais de location d'équipement;
- Cachets, honoraires;
- Dépenses liées directement au projet;
- Etc.

### **Dépenses non admissibles**

- Les dépenses d'opération, liées au fonctionnement régulier;
- Les dépenses effectuées avant l'acceptation de la demande;
- La main-d'œuvre bénévole;
- Les achats dédiés à des individus, les activités de financement;
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts à venir;
- Autres frais non dédiés spécifiquement au projet.

### ***Critères d'évaluation***

- Cohérence avec les objectifs de l'appel de projets;
- Accessibilité pour tous et toutes;
- Rayonnement (nombre de personnes touchées);
- Originalité;
- Qualité;
- Faisabilité;
- La crédibilité et les réalisations antérieures du.de la promoteur.trice. Celui-ci doit démontrer une expérience ou des compétences pertinentes au projet, du sérieux dans ses démarches et avoir honoré ses engagements auprès de la Ville de Matane lors de projets antérieurs;
- Appui du milieu;

### ***Nature de l'aide financière***

L'aide financière peut financer jusqu'à 100 % du projet. Cette dernière doit se situer entre 100 \$ et ne peut dépasser 2 500 \$.

### ***Versement***

Les montants seront octroyés en fonction des sommes disponibles. Un premier versement de 50 % aura lieu lors de l'octroi de la subvention et le second versement de 50 % sur approbation du bilan final. Le fait d'encaisser le premier chèque de l'aide financière constitue pour le.la promoteur.trice un engagement à réaliser le projet prévu. Advenant une modification au projet, l'organisme s'engage à obtenir une autorisation au préalable.

### ***Rapport d'activités***

Le promoteur devra présenter un rapport d'activités (selon un modèle fourni) présentant les résultats du projet, ainsi qu'un bilan financier au plus tard le **16 décembre 2022**. Il devra aussi être en mesure de fournir l'ensemble des pièces justificatives. Si le projet n'a pas lieu, l'aide versée devra être remboursée en totalité.

### ***Visibilité***

Le.la promoteur.trice qui reçoit une aide financière accepte que la Ville de Matane diffuse les informations relatives au projet présenté. Il s'engage à mentionner, dans le cadre des activités de promotion ou de communication liées au projet, le soutien financier obtenu dans le cadre de cet appel de projets **et à utiliser le logo de la Ville de Matane** fourni à cet effet.

## **Dépôt des projets**

### ***Le/la promoteur.trice qui fait une demande doit fournir***

- Le formulaire d'inscription;
- Tout document permettant d'appuyer le projet;
- Aucun document manuscrit ne sera accepté et les demandes doivent être rédigées avec le gabarit demandé;
- La charte de l'organisme et la liste à jour des membres du conseil d'administration;
- Le cv de l'artiste dans le cas d'un projet de médiation culturelle.

### ***Présentation de la demande***

Date limite : **25 mars 2022, 12 h**

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
230, avenue Saint-Jérôme  
Matane (Québec) G4W 3A2  
[s.caron@ville.matane.qc.ca](mailto:s.caron@ville.matane.qc.ca)

Information :

Sylvie Caron, responsable de la culture et de la vie communautaire  
Tél. : 418 562-2333, poste 2073